

Direction de la Cohésion sociale
et du développement durable

Bureau de l'Environnement
et du développement Durable

DCSDD/BEDD/JFB

Affaire suivie par M. BERREVILLE

☎ 03 22 97 81 11

jean-francois.berreville@somme.pref.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

INSTALLATIONS CLASSÉES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Amiens, le 12 août 2009

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement modifié, à la société CALIPSO, dont le siège est établi 86 boulevard de la République à ABBEVILLE (80100), de sa déclaration du 30 juillet 2009 de reprise de l'exploitation située sur le territoire de la commune de LE TRANSLAY, parcelles cadastrées section ZL n° 2 et 36, et de FRETTEMEULE, parcelle cadastrée section ZA n° 23, précédemment exploitée par l'UNION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DU VIMEU.

REÇU LE
28. AOÛT 2009

Pour le Préfet et par délégation,
L'Attaché Chef de Bureau

Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

Maires de FRETTEMEULE et du TRANSLAY

- ⇒ s/c de Madame le sous-préfet de l'arrondissement d'ABBEVILLE
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services vétérinaires de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme